DROITS DE L'ENFANT

PASSONS DE LA CONVENTION AUX ACTES !

De la Convention AUX ACTES !

30 ans Convention relative aux droits de l'enfant

Ces actes s'adressent en priorité au Président de la République, au Premier Ministre et à son Gouvernement, dont notre collectif espère une impulsion forte en faveur de l'enfance. Toutefois, de nombreux autres acteurs publics, nationaux et locaux - les Parlementaires, les collectivités territoriales, le Conseil économique social et environnemental ou encore l'Agence française de développement - jouent un rôle crucial pour l'effectivité des droits de l'enfant en France et dans le monde ; ils sont évidemment concernés par ces actes.

LA DYNAMIQUE COMPTE SUR VOUS POUR AGIR EN DÉFENDANT CONCRÈTEMENT LA CAUSE DE L'ENFANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE !

QUELQUES CLEFS DE LECTURE

À la lecture de ces actes, vous pourrez prendre connaissance des articles de la Convention relative des droits de l'enfant ainsi que des différents objectifs de développement durable auxquels ils font référence.

LES ODD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 2015, les 193 États membres des Nations Unies, rassemblés lors d'un sommet historique, ont adopté un programme de développement comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Applicables à tous les États et sur tous les continents, les ODD sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et permettre à tous les êtres humains de vivre dans la paix et la prospérité, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté.

Les objectifs à atteindre sont donc nombreux et interdépendants. Ils concernent tant l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi que la biodiversité, l'égalité des sexes ou encore les partenariats public-privé entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

ET LES DROITS DE L'ENFANT DANS TOUT ÇA ?

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant est le traité international le plus largement ratifié de l'Histoire. Elle a été ratifiée par la France en 1990. Juridiquement contraignante, la Convention demande aux États qui l'ont adoptée de tout mettre en œuvre afin d'assurer les prestations nécessaires à l'effectivité des droits de l'enfant, d'assurer leur protection ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent.

Malheureusement, force est de constater que 30 ans après la ratification de cette Convention, ces droits ne sont toujours pas bien connus ni respectés.

Pourtant, une attention constante et soutenue aux enfants et au respect de leurs droits constitue un levier puissant pour atteindre efficacement et durablement les Objectifs de développement durable.

En effet, investir dans l'enfance c'est investir dans un avenir meilleur. Les effets positifs de cet investissement dans la concrétisation des droits de l'enfant sont reconnus ; c'est pourquoi il est de l'intérêt de tous de promouvoir ces droits mais aussi et surtout de convaincre chaque débiteur d'obligation (État, famille, collectivité, entreprise, ONG...) de leur importance d'agir dans un seul et même objectif : celui d'un avenir meilleur pour chacun.

© France parrainages - Alexandre Sattler

LA FRANCE GARANTIT DES CONDITIONS DE VIE DIGNES ET UN ACCUEIL INCONDITIONNEL DE CHAQUE ENFANT ET PRÉVIENT LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ QUE SONT L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LE MAL LOGEMENT

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 26 :
L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 27 :
Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie. L'État doit faire en sorte que cette responsabilité puisse être assumée, notamment grâce à une aide matérielle aux parents et à leurs enfants.

ODD CONCERNÉS

EN FRANCE

QUELS CONSTATS ?

Emmanuel Macron, dès 2017, s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus de personnes dormant à la rue d'ici la fin du quinquennat. Pourtant, le gouvernement a annoncé en 2018 un plan d'économies de 57 millions d'euros en quatre ans des crédits affectant les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). La loi DALO du 5 mars 2007 dispose que l'État doit garantir à toute personne un droit à un logement décent et indépendant. Cependant, aujourd'hui 4 millions de personnes[17] dont 600 000 enfants sont mal logés[18]. Par ailleurs, une enquête menée sur une nuit donnée a montré que 29 % des personnes concernées par une demande d'hébergement au 115 étaient des enfants[19]. En ce qui concerne les personnes hébergées, pour ne donner que l'exemple de l'Île-de-France, 50 % des personnes hébergées en hôtel social par le Samu social de Paris en 2014 sont des enfants. Sur ces 17 000 enfants, la moitié avait moins de 3 ans[20]. Cette situation est extrêmement préoccupante.La précarisation extrême des familles et leurs conditions de vie dégradées ont des conséquences importantes sur le développement de l'enfant, sa sécurité et son bien-être. Faute de places disponibles et d'adaptation des structures d'hébergement, les familles en situation de détresse sont hébergées principalement dans des hôtels sociaux, voire sont parfois séparées ou se retrouvent à la rue.

COMMENT AGIR ?

⇢ **Atteindre l'objectif « Zéro enfants à la rue » d'ici 2022** en rendant effectifs les principes d'accueil inconditionnel, de continuité de l'accueil et de non remise à la rue sans relogement, particulièrement en ce qui concerne les familles déboutées du droit d'asile et les familles dont les enfants ont moins de trois ans ; en développant des lieux d'hébergement adaptés qui garantissent le respect de l'unité familiale, en inscrivant un droit à l'unité familiale dans les dispositifs d'hébergement (quels que soient le nombre et l'âge des enfants), en favorisant les régularisations pour sortir les famille de la précarité. Une attention particulière doit être portée à prévenir toutes les sorties sèches d'institution et principalement les sorties sans solution de la maternité.

⇢ **Intensifier la politique pour l'accès à un logement décent** en élevant de 40 000 à 60 000 le nombre de nouveaux logements financés chaque année en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à bas niveau de quittance afin de donner les moyens indispensables au plan « Logement d'abord » qui vise à prioriser les personnes à la rue.

⇢ **Favoriser le développement des centres parentaux et maternels**, qui permettent d'accueillir des familles, avec leurs bébés, en situation de vulnérabilité.

À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

On estime que d'ici 2030, 60 % des citadins du monde entier auront moins de 18 ans. Or, à l'heure actuelle, dans le monde, 883 millions de personnes vivent dans des bidonvilles[21].
La moitié des personnes vivant en situation de pauvreté a moins de 18 ans[22].
120 millions d'enfants vivent dans la rue, soit 1 enfant sur 5 dans le monde[23].
Sortir ces enfants de la pauvreté est essentiel si on veut leur permettre d'accéder à leurs droits.

COMMENT AGIR ?

⇢ **Soutenir le développement des programmes de filets sociaux conditionnés** (enregistrement de l'enfant à la naissance, scolarisation de l'enfant, visites médicales pour l'enfant, vaccinations…) à destination des ménages les plus vulnérables, ce qui permettrait chaque année de « sortir » 69 millions de personnes de l'extrême pauvreté[24].

⇢ **Lutter contre le phénomène des enfants des rues** en favorisant les programmes de prise en charge de ces enfants, en promouvant une coordination interacteurs et une approche intégrée et spécifique à chaque enfant, mais aussi en appuyant les programmes de renforcement des systèmes de protection, notamment les dispositifs communautaires et les programmes de renforcement des moyens de subsistance des familles.

« Les enfants doivent tous être considérés de la même façon peu importe s'ils sont riches ou pas. »

[17] Fondation Abbé Pierre
[18] UNICEF, https://www.unicef.fr/dossier/enfants-pauvres et https://www.unicef.fr/article/france-600-000-enfants-mal-loges
[19] Selon les chiffres du baromètre 115 réalisé par la Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNICEF le 4 septembre 2017 https://federationsolidarite.org/images/stories/PDF/Barom%C3%A8tre_115_F%C3%A9d%C3%A9ration_des_acteurs_de_la_solidarit%C3%A9_UNICEF.pdf
[20] Observatoire du Samu social de Paris - Rapport d'enquête ENFAMS enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France - https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/enfams_web.pdf
[21] Nations Unies - Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/
[22] PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative OPHI, 2018
[23] UNICEF/BIT 2006
[24] Banque Mondiale

Donnons-leur la parole !

« C'est bien de demander mon avis,
mais qui va le prendre en compte ? »

« Quelle place voulez-vous réserver aux enfants ? »

« A quoi vont servir mes réponses ?
Et ça va changer quoi ? »

« Et vous les adultes, comment réagissez-vous ? »

« Stop de frapper les enfants. »

« Pourquoi ne pas avoir les papiers avant 18 ans
pour nous les mineurs non accompagnés ? »

« Qu'appelle-t-on un enfant ? »

« Nous laisser à la rue et nous empêcher d'aller à l'école :
c'est nous laisser en proie à des dérives,
à la solitude, à l'abandon.
Le 30 octobre dernier, l'un d'entre nous
a passé ses 17 ans dehors.
L'éducation est le poumon de l'intégration.
Elle nous permettrait de nous retrouver, de nous orienter.
Aller à l'école, c'est favoriser la mixité et l'intégration[43]. »

[43] Citation issue des États Généraux des Droits de l'Enfant organisés par le COFRADE en 2018 sur le droit à l'éducation.

ET MAINTENANT, À VOUS D'AGIR !

Cher·e·s décideur·e·s,

Vous venez de lire les douze actes de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! ». Nous ne doutons pas qu'ils vous ont inspirés et que votre engagement sera important.

La Convention relative aux droits de l'enfant a 30 ans et pourtant l'effectivité des droits en France et à l'international est encore incertaine et inégale selon les différents territoires et domaines d'application, notamment ceux traités dans les actes que vous avez lus.

Nous comptons sur vous pour que chaque enfant, en France et dans le monde, puisse exercer l'ensemble de ses droits dans tous les lieux où il vit, apprend, joue, se repose, découvre, se soigne… en toute sécurité physique et morale.

Les enfants et les jeunes espèrent que les actes ne resteront pas de beaux écrits sans suite, ils comptent sur vous pour qu'ils deviennent des réalités quotidiennes.

Ne perdez pas leur confiance : engagez-vous pour et avec eux !

La Dynamique se tient à votre disposition pour faire évoluer les politiques publiques et mettre en œuvre ces douze actes déclinés en 69 recommandations.

Afin d'assurer le suivi de ce vaste chantier, nous vous proposons de construire avec vous les critères de suivi de la mise en œuvre des propositions.

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! »

De la Convention AUX ACTES ! – 30 ans Convention relative aux droits de l'enfant

DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :

ATD QUART MONDE

aede

GROUPE ENFANCE

Coopérons dès l'École

RÉSEAU FRANCE parrainages

SOS VILLAGES D'ENFANTS

AVEC L'IMPLICATION DE :

aadh Alliance des Avocats pour les droits de l'Homme

Aide et Action L'Éducation change le monde

un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse anacej

APPRENTIS D'AUTEUIL

Œuvre Association Sœur Emmanuelle

bice Bureau International Catholique de l'Enfance

Citizen-Ship

CLOWNS sans frontières

COFRADE

croix-rouge française

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL FRANCE

DROIT D'ENFANCE

Fédération des acteurs de la solidarité

GRANDIR DIGNEMENT

GROUPE SOS jeunesse

Idée 93

Jets d'encre

ASSOCIATION Junior Réseau National des Juniors Associations

Partage avec les enfants du monde

RUE DE L'AVENIR

SCOUTISME FRANÇAIS

SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

Solidarité Laïque

UNAPP Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité

unicef

UNIOPSS

Vision du Monde

ET LE SOUTIEN DE :

APF France handicap

De la Convention AUX ACTES ! 30 ans Convention relative aux droits de l'enfant

www.delaconventionauxactes.org

Conception : Sabrina Musial, Partage // Imprimé avec le soutien de la MAIF